



CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ



RENDEZ-VOUS :

Les démarches à effectuer:

1. Je prends rendez-vous en ligne sur le site : www.villedenay.fr, je note mon rendez-vous, ou à l'accueil de la mairie ou par téléphone au 05.59.61.90.30 du lundi au vendredi entre 11h30 et 12h.
2. Je réalise ma pré-demande en ligne sur le site : <https://ants.gouv.fr>, je note le numéro de pré-demande.
3. Je rassemble les pièces justificatives.
4. Je me présente avec mon numéro de pré-demande et les pièces justificatives, le jour de mon rendez-vous.
5. Je retire mon titre à la mairie sans rendez-vous du lundi au vendredi de : 8h30 à 9h00, de 13h30 à 14h00 et de 16h30 à 17h00 avec le récépissé de demande et l'ancienne carte d'identité



ATTENTION :

- *Restitution obligatoire de votre ancien titre.*
- *Tout dossier incomplet ne pourra pas être instruit.*
- *Présence obligatoire à partir de 12 ans*

Hôtel de Ville – Place de la République – CS 70034 – 64800 NAY

☎ : 05.59.61.90.30 - Fax : 05.59.61.33.10 - E-mail : accueil@mairienay.fr





CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ



PIÈCES À FOURNIR

POUR UN MAJEUR

- L'ancienne carte d'identité
- Le numéro de la pré-demande en ligne ou le formulaire de demande remis en mairie,
- Une photo d'identité, de face et tête nue, bouche fermée, fond gris ou bleu clair **non blanc**, non découpée et de **moins 6 mois** de préférence sans lunettes.
- Pour justifier de son identité, (originaux) :

Carte d'identité et / ou Passeport

Ou

Copie intégrale de l'acte de naissance* (moins de trois mois)

**Ne pas fournir l'acte si la ville de naissance est adhérente à la dématérialisation voir sur le site suivant :*
<https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>

- Un justificatif de domicile récent, de – 1an, facture EDF, eau, téléphone, avis d'impôt...
Pour une personne hébergée ou un enfant majeur résidant chez ses parents fournir avec le justificatif, une attestation de résidence (avec la mention depuis + de 3 mois), la copie de la pièce d'identité du parent ou tiers.
- Si perte ou vol, fournir la déclaration de perte ou de vol et un timbre fiscal de 25€
Buraliste, en ligne site: <https://timbres.impots.gouv.fr>

- Acte de mariage (moins de trois mois) pour ajouter un nom d'usage

POUR UN MINEUR, (documents supplémentaires à la liste ci-dessus)

La présence de l'enfant est indispensable accompagné de son représentant légal.

- Carte d'identité du parent qui présente la demande (original).

Si les parents sont séparés et que la résidence est alternée:

- La décision de justice ou lettre des deux parents pour inscription des deux adresses.
- Un justificatif de domicile de – 1an - facture EDF, eau, téléphone, avis d'impôts... (de chaque parent ou des représentants légaux).
- Carte d'identité ou Passeport (original) de chaque parent ou des représentants légaux.
 - ❖ Présence obligatoire de l'intéressé (prise d'empreintes à partir de 12 ans)
 - ❖ Connaître les dates et lieux de naissance des parents.

Hôtel de Ville – Place de la République – CS 70034 – 64800 NAY

☎ : 05.59.61.90.30 - Fax : 05.59.61.33.10 - E-mail : accueil@mairienay.fr

